



INTERNATIONAL
OLYMPIC
COMMITTEE

FEUILLE D'INFORMATION LE MOUVEMENT OLYMPIQUE MISE À JOUR – SEPTEMBRE 2011

ORIGINE

Le Comité International Olympique (CIO) et le Mouvement olympique furent institués par le Français Pierre de COUBERTIN le 23 juin 1894, lors du Congrès International de Paris, organisé à la Sorbonne.

La vision des Jeux Olympiques selon Pierre de Coubertin peut se résumer ainsi :

«Pourquoi j'ai rétabli les Jeux Olympiques ? Pour ennoblir et fortifier les sports, pour leur assurer l'indépendance et la durée, et les mettre ainsi à même de mieux remplir le rôle éducatif qui leur incombe dans le monde moderne.»

Pierre de Coubertin est également l'auteur de la célèbre maxime qui caractérise les Jeux :

«L'important dans la vie n'est point le triomphe mais le combat; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu.» Pierre de Coubertin, Londres, 1908.

Le choix des villes hôtes des deux premières éditions des Jeux Olympiques modernes fut vite fait par le Congrès : Athènes en 1896 et Paris en 1900.

LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Sur le plan légal, le CIO est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, à forme d'association dotée de la personnalité juridique, reconnue par le Conseil fédéral suisse, et dont la durée est illimitée (arrêté du 17 septembre 1981). Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais. Néanmoins, en cas de divergence entre les textes français et anglais de la [Charte olympique](#), c'est le texte français qui fait foi. Le siège administratif du CIO se trouvait initialement à Paris. Depuis le 10 avril 1915, il est situé à Lausanne, en Suisse.

LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

«Sous l'autorité suprême du Comité International Olympique, le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se

soumettent à la Charte olympique.» (Charte olympique, 2011, Règle 1). *«Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. [...] L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.»* (Charte olympique, 2011, Principes fondamentaux).

Outre le CIO, le Mouvement olympique comprend les Fédérations Internationales de sport (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), toutes les autres fédérations, institutions et organisations reconnues, ainsi que les athlètes, les juges, les arbitres, les entraîneurs et autres techniciens du sport.

L'objectif du Mouvement olympique est clairement défini dans la Charte olympique :

«Le but du Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'Olympisme et ses valeurs.» (Charte olympique, 2010, Règle 1)

LES MEMBRES

Alors que la première liste des membres du CIO, établie en 1894, comprenait 15 personnes, elle en compte à présent 113, président et membres de la commission exécutive inclus. Actuellement, le CIO a également 28 membres honoraires et un membre d'honneur. La composition actuelle de l'Assemblée générale du CIO, la Session, reflète le rôle important également joué par les autres membres de la famille olympique. La Charte olympique souligne bien cette importance : elle stipule en effet que 15 représentants des diverses composantes de la famille olympique (personnes occupant des positions dirigeantes



au sein d'une FI, d'un CNO, athlètes membres de la commission des athlètes) peuvent devenir membres du CIO. Quarante membres actuels du CIO ont participé aux Jeux Olympiques en tant qu'athlètes. Parmi eux, 25 sont des médaillés olympiques. Ces dernières années, la composition du CIO a aussi évolué au niveau de la représentation féminine. En 1981, Pirjo HÄGGMAN et Flor Isava FONSECA furent les premières femmes élues membres du CIO. Aujourd'hui, le CIO compte 19 femmes. D'autres sont membres ou membres honoraires.

LES PRÉSIDENTS

C'est une fausse idée, néanmoins largement répandue, que de croire que Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux Olympiques, fut aussi le premier président du CIO. En fait, en vertu d'une règle stipulant que le président devait être originaire du pays qui allait accueillir les Jeux à venir, c'est le Grec Demetrius VIKELAS qui fut le premier président du CIO. Cette règle initiale fut néanmoins modifiée rapidement : on retrouve toutes les modifications dans les différentes éditions de la Charte olympique. C'est pour cette raison que le CIO a connu peu de présidents, et que la durée du mandat de ces derniers a fortement varié. Aujourd'hui, en vertu de la Règle 20 de la Charte olympique, le président est élu au scrutin secret pour une période de huit ans, renouvelable une seule fois pour quatre ans.

Président	Durée du mandat
Demetrius VIKELAS (GRE)	1894 – 1896
Pierre de COUBERTIN (FRA)	1896 – 1925
Henri de BAILLET- LATOUR (BEL)	1925 – 1942
J. Sigfrid EDSTRÖM (SWE)	1946 – 1952
Avery BRUNDAGE (USA)	1952 – 1972
Lord KILLANIN (IRL)	1972 – 1980
Juan Antonio SAMARANCH (ESP)	1980 – 2001
Jacques ROGGE (BEL)	2001 –

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La commission exécutive assume la responsabilité générale de l'administration du CIO et la gestion de ses affaires. Outre le président, ce sont les membres de la commission exécutive qui sont responsables de superviser les différents dossiers administratifs

du CIO. Créée en 1921, la commission exécutive est actuellement composée du président du CIO, de 4 vice-présidents et de 10 autres membres; tous sont élus par la Session au scrutin secret, à la majorité des votants, pour un mandat de 4 ans. Les membres ne peuvent exercer que 2 mandats consécutifs et doivent attendre ensuite 2 ans pour être à nouveau éligibles.

LA SESSION

La Session est l'Assemblée générale des membres du CIO. Elle se réunit au moins une fois par an. Organe suprême du CIO, elle adopte, modifie et interprète la Charte olympique. Sur la proposition de la commission exécutive, la Session élit les membres du CIO. Elle élit également les villes hôtes des Jeux Olympiques.

LES COMMISSIONS

Afin d'étudier certains sujets et de formuler des recommandations à la commission exécutive, le président du CIO nomme des commissions spécialisées ou des groupes de travail. Certaines commissions sont mixtes : elles regroupent des membres du CIO, des représentants des Fédérations Internationales de sport et des Comités Nationaux Olympiques, des athlètes, des experts techniques, des conseillers et des spécialistes du sport. En 2011, 25 commissions ont préparé des recommandations pour la commission exécutive.

LES COMMISSIONS ACTUELLES

- Athlètes
- Candidatures
- Comité d'Audit
- Commission de l'entourage
- Commission exécutive
- Commission juridique
- Commissions de Coordination des Jeux Olympiques
- Culture et éducation olympique
- Droits TV et nouveaux médias
- Éthique
- Évaluation
- Femme et sport
- Finances
- Marketing



- Médicale
- Philatélie, numismatique et memorabilia olympiques
- Presse
- Programme olympique
- Radio et télévision
- Relations internationales
- Solidarité Olympique
- Relation du CIO à l'AMA
- Sport et droit
- Sport et environnement
- Sport pour tous

L'une des commissions les plus récentes, instaurée par le président Juan Antonio SAMARANCH en 1999, est la commission d'éthique. L'intégrité du Mouvement olympique va bien au-delà des principes fondamentaux et du serment prêté par les athlètes lors des Jeux. Par le biais de la commission d'éthique ou de la commission médicale, et à travers les efforts entrepris pour lutter contre l'exploitation commerciale excessive de l'image ou du nom des athlètes, le CIO œuvre dans le but de faire respecter ses principes éthiques et ses principes fondamentaux dans un monde en pleine mutation. Pour obtenir des informations au sujet des autres commissions, veuillez vous référer aux feuilles d'information et aux publications spécifiques.

L'ADMINISTRATION

L'administration du CIO est placée sous la responsabilité du directeur général, M. Christophe De Kepper, qui, sous l'autorité du président et avec l'assistance des directeurs, en assure la direction.

Les principales missions de l'administration sont la préparation, l'exécution et le suivi des décisions prises par la Session, la commission exécutive et le président, la préparation et le suivi des travaux des commissions, la liaison permanente avec les FI, les CNO et les COJO et la coordination de la préparation de toutes les éditions des Jeux Olympiques.

LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DE SPORT (FI)

Les Fédérations Internationales de sport (FI) sont des organisations internationales non

gouvernementales reconnues par le CIO, qui administrent un ou plusieurs sports sur le plan mondial. Lors de la création du CIO, en 1894, il n'existait que très peu de FI. De nos jours, 28 FI de sports d'été, 7 FI de sports d'hiver ainsi que 32 Fédérations Internationales reconnues sont affiliées au Mouvement olympique.

Les FI ont la responsabilité de superviser et de diriger les aspects techniques de leurs sports durant les Jeux Olympiques. Elles établissent également les critères d'admission aux compétitions des Jeux en accord avec la Charte. Elles participent aussi activement à la phase d'évaluation de la procédure de candidature des villes requérantes. Elles s'allient au CIO dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Afin de discuter des problèmes communs et de s'entendre sur leurs calendriers de compétitions, les Fédérations Internationales des sports olympiques d'été, celles d'hiver ainsi que les Fédérations Internationales reconnues ont formé des associations : l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF), l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF), l'Association des fédérations internationales de sport reconnues par le CIO (ARISF) et l'Association Générale des Fédérations Internationales de Sports (AGFIS), qui réunit également d'autres fédérations.

LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES (CNO)

Les 204 CNO de la famille olympique sont des "ambassadeurs" de première importance pour le Mouvement olympique dans leurs pays respectifs. Leurs missions sont clairement stipulées dans la Règle 27 de la Charte olympique. Les CNO ont la responsabilité d'envoyer des participants aux Jeux et de soutenir les futures villes hôtes potentielles de leur pays. De plus, ils doivent sans cesse promouvoir le Mouvement olympique, ses travaux et ses principes fondamentaux dans leurs activités. Les CNO forment cinq associations continentales, qui sont représentées au sein de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO).



LES COMITÉS D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES (COJO)

L'organisation des Jeux Olympiques est confiée par le CIO au CNO du pays de la ville hôte ainsi qu'à la ville hôte elle-même. Le Comité National Olympique constitue dans ce but un Comité d'Organisation des Jeux Olympiques qui, dès le moment de sa constitution, communique directement avec le Comité International Olympique, dont il reçoit les instructions.

L'organe exécutif du COJO comprend : le ou les membres du CIO dans le pays, le président et le secrétaire général du CNO et au moins un membre représentant la ville hôte et désigné par celle-ci. Le COJO doit mener ses activités conformément à la Charte olympique et au Contrat de la ville hôte conclu avec le CIO, le CNO et la ville. Voici un bref aperçu des aspects du travail d'un comité d'organisation :

- placer sur un pied d'égalité les divers sports inscrits au programme et assurer le déroulement des épreuves conformément aux règlements des FI;
- choisir, ou au besoin aménager, les installations nécessaires : lieux de compétition, stades et salles d'entraînement; prévoir le matériel approprié;
- héberger les athlètes, leurs accompagnateurs, les officiels;
- organiser des manifestations culturelles, qui sont l'un des éléments essentiels de la célébration des Jeux Olympiques.

JEUX DE L'OLYMPIADE ET JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

<i>Jeux de l'Olympiade</i>	<i>Jeux Olympiques d'hiver</i>
Athènes 1896	
Paris 1900	
Saint Louis 1904	
Londres 1908	
Stockholm 1912	
Anvers 1920	1924 Chamonix
Paris 1924	1928 Saint-Moritz
Amsterdam 1928	1932 Lake Placid
Los Angeles 1932	1936 Garmisch-Partenkirchen

Berlin 1936	1948 Saint-Moritz
Londres 1948	1952 Oslo
Helsinki 1952	1956 Cortina d'Ampezzo
Melbourne/Stockholm 1956	1960 Squaw Valley
Rome 1960	1964 Innsbruck
Tokyo 1964	1968 Grenoble
Mexico 1968	1972 Sapporo
Munich 1972	1976 Innsbruck
Montréal 1976	1980 Lake Placid
Moscou 1980	1984 Sarajevo
Los Angeles 1984	1988 Calgary
Séoul 1988	1992 Albertville
Barcelone 1992	1994 Lillehammer
Atlanta 1996	1998 Nagano
Sydney 2000	2002 Salt Lake City
Athènes 2004	2006 Turin
Beijing 2008	2010 Vancouver
Londres 2012	2014 Sochi
Rio 2016	2018 PyeongChang

IMPRESSUM

LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

Septembre 2011

Une publication du



INTERNATIONAL
OLYMPIC
COMMITTEE

Pour plus d'informations, contacter :

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Centre d'Études
Olympiques

Tél. +41 21 621 63 18

Fax +41 21 621 67 18

studies_centre@olympic.org